## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

## Arrêté du 9 février 2018 portant affectation à la mission «Agriculture, forêt et pêche» du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 28 juin 2017 portant nomination, notamment, de M. Dominique BOCQUET dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

## Article 1er

M. Dominique BOCQUET, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du contrôle général économique et financier, à compter du 12 février 2018.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 9 février 2018.

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics, Pour les ministres et par délégation : La chef du contrôle général économique et financier, H. CROCQUEVIEILLE